

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2023_08

OBJET : ADMISSION A SOUMISSIONNER – PHASE SELECTION DES CANDIDATURES - DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU SITE INDUSTRIEL BELLOCQ DANS LE CENTRE-VILLE DE SAINT VINCENT DE TYROSSE

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,
VU la délibération 20220715_04 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,
VU le mandat de maîtrise d'ouvrage signé le 21 décembre 2022 avec la SATEL,
VU le règlement de la consultation qui prévoit d'admettre entre 3 et 5 candidats à remettre une offre,
VU le classement et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2023,

CONSIDÉRANT que :

- la Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse souhaite réhabiliter le site industriel Bellocq situé dans le centre-ville et désigner une équipe de maîtrise d'œuvre,
- la SATEL, mandataire de la commune, a lancé une consultation en procédure concurrentielle avec négociation pour le marché de maîtrise d'œuvre le 23 janvier 2023,
- l'avis de marché a été envoyé pour publication au BOAMP et au JOUE le 23 janvier 2023,
- la date limite de remise des candidatures était fixée au 23 février 2023 à 12h,
- 39 dossiers de candidature ont été déposés dans les délais dont 8 étaient en double,
- 31 dossiers de candidature ont été analysés conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation,
- la SATEL a effectué une analyse préalable des dossiers de candidature en vue de préparer les travaux de la Commission d'appel d'Offres réunie le 9 mars 2023,

D É C I D E

ARTICLE 1 : les 5 candidatures suivantes sont sélectionnées :

Groupement 1

Mandataire : ZWEYACKER & ASSOCIES (BORDEAUX 33)

Cotraitants : SODEBA-GINKO, ALTER EMO, PAYET, ITF et EMACOUSTIC

Groupement 2

Mandataire : NADAU ARCHITECTE (BEGLES 33)

Cotraitants : ALTEREA et INGECOBAT

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com

www.ville-tyrosse.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché/Publié le 20/03/2023

ID : 040-214002842-20230317-D2023_08-AU



Groupelement 3

Mandataire : MOON SAFARI (BAYONNE 64)

Cotraitants : INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE, 2CS, PIK INGENIERIE, DELHOM ACOUSTIQUE, OGEBA, STARTECH ET ATELIER DE PAYSAGE GASTEL

Groupelement 4

Mandataire : FLINT (BORDEAUX 33)

Cotraitants : ABAK INGENIERIE AQUITAINE, GINGER DELEO, LARBRE INGENIERIE, EMACOUSTIC, O2P

Groupelement 5

Mandataire : CARACTERE SPECIAL § MATHIEU POITEVIN ARCHITECTURE (MARSEILLE 13)

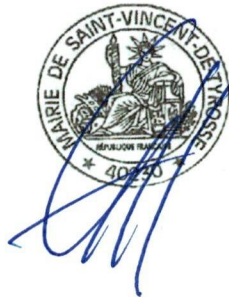
Cotraitants : B+L ARCHITECTES, CAZEAUX, TSA, HTM, B52, BENEDICTE MARTIN, MARSHALL DAY ACOUSTICS, PIK INGENIERIE, SIEL

Ces 5 équipes sont admises à remettre une offre.

ARTICLE 2 : en application de la présente décision, le représentant de la SATEL, mandataire de la commune de Saint -Vincent-de-Tyrosse est chargé de la poursuite de la procédure avec les 5 candidats autorisés à soumissionner.

ARTICLE 3 : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de Saint-Vincent-de-Tyrosse et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 17 mars 2023



Le Maire,
Régis GELEZ